

[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

# École inclusive en Normandie : l'accueil des élèves handicapés au cœur d'une enquête parlementaire

*Franck BOITELLE*

6-8 minutes

---

Les exemples sont légion et il n'est sans doute pas un parlementaire, pas un seul élu local qui n'ait un jour reçu dans sa permanence la visite d'une famille laissée sans solution à la veille de la rentrée scolaire, d'une AVS (auxiliaire de vie scolaire) ou d'un AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap) sans contrat ou dans le flou, ou encore d'enseignants désemparés, faute de réponse.

« *L'an dernier, 18 % des 3 000 saisines du Défenseur des droits relatives aux droits de l'enfant, l'ont été sur ces questions* », souligne le député de Seine-Maritime, **Sébastien Jumel** (PCF), rapporteur de la commission d'enquête parlementaire consacrée à l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université, dans laquelle siégeaient aussi deux autres députés seinomarins : **Agnès Firmin Le Bodo** (Agir-La droite constructive) et **Christophe Bouillon** (PS).

## Plus de cinquante propositions

Quatorze ans après la loi du 11 février 2005 renouvelant, en la modernisant, la conception d'accueil des élèves en situation de handicap, il s'agissait de dresser un état des lieux « *sans fard ni*

*tabou* » de la situation, et si possible de rassembler des données alors éparpillées dans plusieurs services et ministères compétents. Autres objectifs de la commission parlementaire : fonder les bases d'un « *acte II* » de la loi de 2005, et énoncer une série de propositions visant à supprimer le « *parcours du combattant, pour ne pas dire le parcours d'humiliation* » des familles en quête de solution pour l'accueil et l'accompagnement de leur enfant.

Elles sont malheureusement nombreuses et les situations extrêmement variées, souvent douloureuses qu'elles traversent, ont amené les parlementaires à énoncer cinquante-sept propositions visant à raccourcir les délais de procédure, à améliorer l'accompagnement des enfants, mais aussi à mieux former et rémunérer les personnes qui en sont chargées, et leur donner un véritable statut.

Première de ces propositions, créer un « *grand service public de l'école inclusive* » qui permettrait de rassembler les données, donc d'évaluer précisément les besoins et de répartir équitablement les moyens sur l'ensemble du territoire. « *Rendre les chiffres moins lacunaires et moins confidentiels, les actualiser régulièrement et les partager avec l'ensemble des acteurs concernés est la condition pour une gestion plus efficiente des politiques publiques* », note le député seinomarin, qui se flatte d'avoir fait voter son rapport à l'unanimité, en juillet dernier.

Autre proposition, rendre la construction du dossier à la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) plus accessible, avec l'espoir de rendre son instruction beaucoup plus rapide et ses notifications « *plus compréhensibles, plus humaines* ». Aujourd'hui, la procédure d'instruction peut durer, indique le parlementaire, « *de quatre à dix mois* ». Le rapport insiste également sur la nécessité d'augmenter le nombre d'Ulis

(unité localisée pour l'inclusion scolaire) de 250 unités par an, contre cinquante proposés par le gouvernement.

L'augmentation du nombre d'enseignants-référents, pour tendre à un objectif de 100 enfants par enseignant-référent alors que la moyenne nationale est de 150 et que les chiffres sont très disparates selon les territoires, figure également dans la longue liste de préconisations de la commission d'enquête.

Pour autant, insiste Sébastien Jumel, s'il faut prendre en compte la réalité de la présence d'enfants handicapés dans l'élaboration de la carte scolaire et du calcul des effectifs des classes et de la dotation horaire globalisée, il ne s'agit pas de faire du « *tout inclusif* » à marche forcée. Autrement dit, « *ne pas scolariser de force en milieu ordinaire, ce qui pourrait être considéré comme une violence, mais ne retenir cette solution que dans la mesure où elle fait du bien à l'enfant* ». Cette précaution exige « *des allers et retours permanents entre milieu adapté et milieu ordinaire, dans un dialogue permanent avec les parents* ».

## **Des situations dramatiques**

Ces derniers peuvent être confrontés à des situations dramatiques, d'isolement social, d'obligation de travail à temps partiel, voire d'abandon de leur carrière pour se consacrer à leur enfant, la commission parlementaire a travaillé à la définition d'un véritable statut des aidants, avec possibilité de validation des acquis de l'expérience.

Enfin, outre la formation des enseignants à l'accueil des élèves handicapés, la situation souvent précaire des AVS et AESH a fait l'objet d'un large examen de la commission. L'an passé, 93 % des 70 000 AESH et 30 000 AVS (pour 195 000 élèves) ne bénéficiaient que d'un contrat à durée déterminée de 12 à 24

heures par semaine et pour moins d'un an. Une situation extrêmement inconfortable, aggravée encore par les retards qui peuvent être pris dans la signature de contrats et le versement des traitements, que Sébastien Jumel a dénoncés hier, mardi, auprès du ministre de l'Éducation nationale, **Jean-Michel Blanquer**, et de **Sophie Cluzel**, secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, à l'occasion de la remise du rapport de la commission présidée par la députée LREM de Dordogne, **Jacqueline Dubois**.

### **Sans contrat ni salaire**

Coïncidence ou pas, une vingtaine d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) n'ayant pas encore signé de contrat ni perçu de salaire, ont témoigné de la précarité de leur statut et de la difficulté de leur mission en manifestant lundi soir devant la mairie de **Dieppe**, à la veille de la remise du rapport de la commission d'enquête au gouvernement. En cause, des retards dans l'édition des contrats et la « démutualisation » des services de la DAPAEC (Division académique des personnels d'accompagnement et d'éducation contractuels), Interpellé à ce sujet par le député de Dieppe, Jean-Michel Blanquer s'est engagé à régler le problème dans la semaine, engagement confirmé un peu plus tard par la rectrice de Normandie, **Christine Gavini-Chevet**. Le ministre s'est également prononcé en faveur de la mise en place d'un comité de suivi national de l'école inclusive, dans lequel siègera Sébastien Jumel, lequel souhaite la création d'un comité similaire à l'échelon départemental.